

Intitulé :	Code :
CARTOGAPHE	Code ROAME
Appellations : Responsable SIG	

Photo

CONDITIONS GENERALES

DEFINITION :

Le/la cartographe a pour mission principale d'aider les prises de décision en fournissant des représentations cartographiques adaptées des données de terrain.. Son activité nécessite un matériel informatique performant et une connexion internet. Elle nécessite également que les personnels de terrain disposent d'outils de collecte de données adaptés (GPS, etc.), et lui fournissent des informations justes.

Le/la cartographe gère plusieurs bases de données : inventaires aménagement, zones d'aménagement, inventaires d'exploitation, suivi de l'exploitation et de l'évacuation de bois, routes, hydrographie, données socio-économiques et culturelles des villages riverains, et également des données de suivi comme les données issues des placettes ou sentiers de suivi de croissance et de mortalité des arbres, ou de suivi de la faune, des actions de lutte anti-braconnage. Il/elle est souvent aussi responsable de la traçabilité du bois.

Il/elle peut être amené(e) à encadrer une équipe d'opérateurs de saisie. Il/elle est bien souvent chargé(e) de la formation des personnels de terrain sur la collecte des données, et en navigation (utilisation cartes, boussoles et GPS notamment).

CONDITIONS GENERALES D'EXERCICE :

Le/la cartographe travaille principalement au bureau du chantier forestier, et a à sa disposition un ordinateur performant, une imprimante et un traceur. Il/elle dispose également d'un GPS pour ses missions sur le terrain, dans le cadre de formations du personnel ou pour certains suivis ou contrôle de données. Lors que le/la cartographie fait une mission de terrain, il/elle porte les mêmes équipements de protection que l'équipe qu'il/elle visite.

Au sein de l'entreprise, il/elle est sous la tutelle du directeur de site, mais encadré au quotidien par l'aménagiste. Il/elle reçoit les fiches des différents chefs d'équipe (inventaires, exploitation, suivi) et lorsqu'il constate des erreurs de saisie, fort de bonnes capacités de communication il/elle les convainc de retourner aux endroits où il/elle a constaté des erreurs, pour vérifier et corriger l'information.

CONDITIONS D'ACCES AU METIER

Le métier de cartographe est accessible à partir d'un diplôme de niveau 5 ou 6 en informatique (ex : BTS en informatique ou licence professionnelle) ou avec un diplôme de niveau 7 (ex : ingénieur forestier) avec un intérêt avéré dans le traitement des bases de données cartographiques numériques.

COMPETENCES TECHNIQUES DE BASE (OU COMMUNES)

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maîtrise des outils de navigation (carte, boussole, GPS, etc.) ✓ Cartographie ✓ Maîtrise de logiciels de SIG et de bases de données (MS Excel et Access, ArcGIS, MapInfo, et/ou logiciels OpenSource) ✓ Connaissance de la législation nationale en termes de traçabilité et documents de suivi de l'exploitation et de l'évacuation du bois 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Analyse des données informatiques ✓ Topologie ✓ Informatique et internet ✓ Foresterie, aménagement forestier, traçabilité ✓ Fonctionnement des imprimantes et traceurs (chargement papier, encre, petits dépannages)
---	--

Compétences associées

- ✓ Analyses des données de télédétection (incluant drones)
- ✓ Programmation numérique
- ✓ Objectifs et exigences de certification

Capacités liées à l'emploi

- ✓ Communication orale et écrite
- ✓ Sens de l'organisation
- ✓ Autonomie
- ✓ Capacité de communication et de transmission des connaissances
- ✓ Rigoureux et précis

CONDITIONS SPECIFIQUES :

Intitulé :	Code :
CARTOGRAPHIE	Code ROAME
Appellations : Responsable SIG	

Photo

Activités spécifiques	Conditions particulières du travail	Lieux d'exercice
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Effectuer des relevés de terrain et collecter des données ✓ Traiter et mettre en forme les Données de terrain ✓ Concevoir, développer et administrer une base de données géographique ✓ Effectuer les opérations de sélection, traitement et d'analyses spatiales ✓ Mettre en forme et restituer les données géographiques pour l'édition cartographique ✓ Identifier et mettre en place les outils et logiciels adaptés aux besoins de l'entreprise ✓ Installer et configurer un ordinateur et des imprimantes ✓ Utiliser et adapter les techniques et outils du SIG ✓ Réaliser les plans de sondage, les parcellaires, et les cartes pour les inventaires d'aménagement, les plans de gestion, plans annuels d'opération, etc. ✓ Fournir des cartes stratégiques nécessaires à la prise de décision (faune et surveillance du territoire, planification routière, cartes d'aménagement, etc.) ✓ Traiter des images satellitaires utiles, notamment à la planification des routes, ✓ Former et appuyer l'ensemble des équipes qui collectent des données de terrain en usage de GPS et des cartes, et également les éventuels autres opérateurs de saisie 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Port d'équipements de protection adaptés lors des visites sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bureau au chantier forestier ✓ Forêt